

Séance du conseil municipal du 15 octobre 2024

Le conseil municipal, convoqué le 10 octobre 2024, s'est réuni en séance ordinaire en date du 15 octobre 2024 à 20h00 à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Régis BRAND, Françoise MAY, Flavian BADELET, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ, Frédéric FREYBURGER et Géraldine COGNARD-GROSS.

Juan-Carlo RODRIGUEZ quitte la séance à 22h00.

Excusés : Régis BRAND, Angélique LIDY qui donne procuration à Céline STEVANOVIC, Sandrine JOLY qui donne procuration à Dominique STOESSEL.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux et donne lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Rapport d'activité Communauté de Communes Sundgau 2023
5. Rapport annuel assainissement 2023
6. Rapport annuel déchets 2023
7. Rapport annuel eau potable 2023
8. Compte-rendu des commissions communales
9. Compte-rendu des commissions intercommunales
10. Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

2) Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2024 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3) Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

4) Rapport d'activité Communauté de Communes Sundgau 2023

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2023 un rapport d'activité.

Il appartient à chaque Maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté de Communes Sundgau.

5) Rapport annuel assainissement 2023

Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en assainissement de présenter pour l'exercice 2023 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

6) Rapport annuel déchets 2023

rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D. 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau de présenter pour l'exercice 2023 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

Il appartient à chaque maire de présenter ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets.

7) Rapport annuel eau potable 2023

rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Président de la Communauté de Communes Sundgau compétente en eau potable de

présenter pour l'exercice 2023 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

8) Compte-rendu des commissions communales

Dominique STOESSEL : commission de l'information

Le prochain bulletin Tout Aspach est en cours de rédaction.

Alain WOLF : commission environnement et commission patrimoine

- La commission patrimoine sera réunie à la RC, car il y a un problème de gouttière à l'arrière du bâtiment, les ouvriers communaux ne sont pas en mesure de procéder à la réparation. Il s'agit de replacer quelques tuiles et un chevron qui est pourri. Il est proposé de faire une journée de travail entre conseillers.
- Un nid de frelons asiatiques a été détruit dans le Jardin des Libellules. La population a déjà été informée du danger dans le dernier Tout Aspach, et un article paraîtra dans le prochain bulletin municipal. Il faudra acheter des pièges et faire de la prévention.

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie :

- La commission se réunira le 22 octobre prochain ; seront abordés les sujets suivants : rencontre des forces vives (4 janvier 2025), fête des aînés (5 janvier 2025), repas personnel-conseil municipal, aménagement du stade, commande d'arbres, décorations et embellissement du village, pancarte nid de cigognes et Saint Jean Népomucène.
- Il y a un nouveau club de pétanque qui occupera la MDA et les terrains.
- Réunion publique pour l'adressage : loi3DS, le 17 octobre 2024 à 19h30 (Route de Thann, Rue des Jardins et Rue des Bergers).
- La marche organisée par la commune et l'ASCLA a eu lieu samedi et a réuni une trentaine de marcheurs.
- Définir la date pour la réunion du calendrier de fêtes.
- 9 novembre 2024 : cérémonie du 11 novembre.

Céline STEVANOVIC : commission sécurité – mobilité

- La commission s'est réunie le 23 septembre dernier, afin de démarrer le projet de sécurisation des rues du village. Elle a réuni les membres de la commission ainsi que quelques habitants. La prochaine réunion aura lieu avec le prestataire Monsieur POIX.
Points abordés :
 - i. Priorité aux vélos (voies cyclables au chaucidou)
 - ii. Écluses aux entrées et sorties du village
 - iii. Passages piétons protégés (effet de ralentissement)
 - iv. STOP-priorité à droite et cédez-le-passage

- v. Zones 30 marquées
- vi. Marquage des virages
- vii. Rond-point Rue de Thann / Rue de la Libération

9) Compte-rendu des commissions intercommunales

BRIGADE VERTE : Anniversaire des 35 ans de la Brigade Verte : Julie SCHÖPPERLÉ s'est rendue à Colmar à cette occasion. Les partenaires de la Brigade Verte étaient également présents : la L.P.O., la S.P.A. de Colmar, la S.N.A., la Fédération Départementale de Pêche et la Fédération Départementale de Chasse. Un bilan de l'action de la Brigade Verte au fil du temps a été présenté, ainsi que les diverses missions qui lui sont attribuées.

Communauté de Communes Sundgau : Urbanisme – PLUi secteur Altkirch – Vallée de Hundsbach : Dominique STOESSEL. Le but de ce nouveau PLUi est de limiter la consommation des E.N.A.F. (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers). Sur le ban d'Aspach cela correspond à 2,5 hectares au total, classés actuellement comme constructibles. Mais sur ces 2,5 hectares, seuls 0,8 pourraient être conservés comme « constructibles », le reste devant être déclassé afin de garantir la sauvegarde des ENAF. Comme les critères déterminants les parcelles à conserver ou à déclasser n'ont pas été communiqués clairement aux élu.e.s, la question est reportée à une date ultérieure, en attendant de plus amples informations (plusieurs élu.e.s relèvent l'ironie d'une telle demande au vu des projets de zones d'activités et de zones commerciales qui se multiplient depuis plusieurs années).

Le prochain conseil de la Communauté des Communes aura lieu le vendredi 8 novembre.

10) Divers

Fabien SCHOENIG présente un bilan de la Marche Citoyenne du 12 octobre. Il y a eu peu de participant.e.s mais les personnes présentes étaient motivées et ont apprécié les parcours proposés (et notamment la possibilité de se rejoindre car les boucles se rejoignaient en certains points). Pour mémoire, il y avait trois boucles différentes, de 3, 5 et 10 kilomètres, qui permettaient de partir à la (re)découverte des alentours du village. La commune a participé à la mise en place des itinéraires et du balisage, tandis que l'ASCLA a géré les inscriptions ainsi que la buvette et la collation proposées aux randonneurs et aux randonneuses à la fin de la marche.

Géraldine COGNARD signale que sur la petite route entre Hirsingue et Wittersdorf il y a eu une importante migration de batraciens au cours du mois de septembre. Malheureusement, cette migration n'a pas du tout été prise en charge par les autorités compétentes : les communes et la Brigade Verte, contactées par Mme COGNARD, se sont renvoyé la balle, arguant notamment que la taille et les abords de la chaussée ne permettaient pas la mise en place de filets (comme aux abords de l'hôpital Saint-Morand par exemple). La route n'a pas non plus été fermée durant la nuit, comme cela est normalement le cas lors de ces migrations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23 heures.